



Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE

MT07079 Argent Nitrate
Solution à 0,2%

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination suivant l'annexe I:
Argent Nitrate 0,2 %

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP 80609
0387 9514 77
Dénomination:
Argent Nitrate 0,2 %

Urgences:

C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Solution aqueuse
Argent Nitrate 0,2 %
CAS [7761-88-8] Formule: AgNO_3 M.=169,87
EINECS 231-853-9 CEE 047-001-00-2
R:34
Provoque des brûlures.

3. Identification des dangers

Préparation sans danger conformément à la Directive 67/548/CEE.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

—

5.3 Risques particuliers:

Incombustible.

5.4 Équipements de protection:

—

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Protégé de la lumière. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition:

8.3 Protection respiratoire :

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Ôter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Inodore.

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

Sensible à la lumière.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations.

Par contact oculaire: Irritations.

Par ingestion: troubles gastro-intestinaux. Le produit est difficilement absorbé par le tractus gastro-intestinal, ce qui peut provoquer une toxicité aiguë.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité:

12.2.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Bactéries (*Ps. putida*) = 0,006 mg/l ; Classification : Ext. tox.
Algues (*Sc. quadricauda*) = 0,009 mg/l ; Classification : Ext. tox.
Algues (*M. aeruginosa*) = 0,0007 mg/l ; Classification : Ext. tox.
Protozoaires (*U. parduczi*) = 0,1 mg/l ; Classification : Ext. tox.
Crustacés (*Daphnia Magna*) = 0,004 mg/l ; Classification : Ext. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé
Risque pour le milieu terrestre = Elevé

12.2.3 - Observations:

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: _____

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO₅ / DCO Biodégradabilité = _____

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : _____

12.3.4 - Observations:

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test:

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = _____

12.4.3 - Observations:

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Né pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères. Les nitrates peuvent favoriser l'eutrophisation.

DONNÉES BASÉES sur la substance pure

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faut donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

15. Information réglementaire

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 28.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.